

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois et le douze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre Yves VADOT, Maire.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et RENON Messieurs VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, DAUMAS et RICHAUD.

Absent excusé :

Convocation et affichage : 05/12/2023

Monsieur GROS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 9.

Nombre de membres présents : 9.

**Objet : ATTRIBUTION DE CHEQUES KD04 POUR LE PERSONNEL**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal, que l'agent vacataire, n'a pas droit à la prime de pouvoir d'achat.

Il propose, de lui attribuer un chèque KD04 émis par la CCI des Alpes de Haute Provence d'un montant de 180 € (+20 € TTC de frais de port).

Ce type de chèque initié par la chambre de commerce de d'industrie, est valable chez beaucoup de commerçants partenaires du 04.

Cette attribution permet de compenser en partie le fait que les agents vacataires ne soient pas éligibles à la prime de pouvoir d'achat.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**- Approuve l'attribution au personnel vacataire de la Mairie des chèques KD04 pour un montant de 180 € + 20 € de frais de port.**

**- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, VALBELLE le 14 décembre 2023,

**Le Maire,**

**Pierre-Yves VADOT**

Le secrétaire

Raymond GROS

